

## RENATURATION D'UNE PORTION DE L'AUBINEAU SUR LA COMMUNE DE VALDIVIENNE (86)

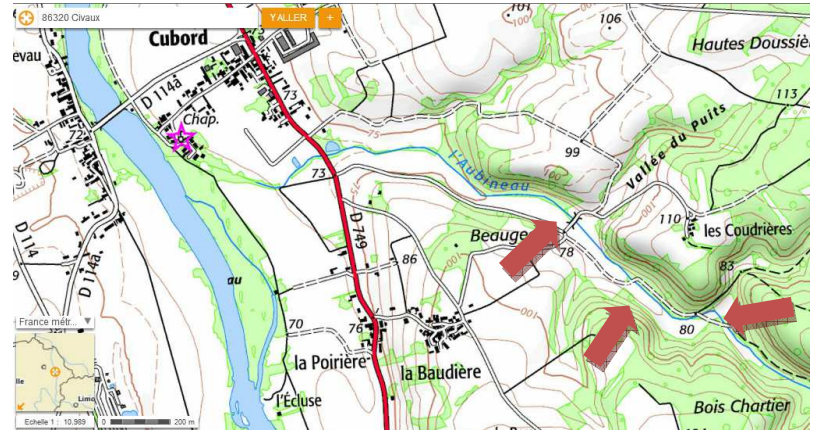
Les travaux ont été réalisés sur un tronçon d'1 km de l'Aubineau et interviennent dans le cadre du CRE. L'Aubineau est un ruisseau classé en 1<sup>ère</sup> catégorie. Le tronçon considéré, passe à proximité d'un étang dont le propriétaire possédait également un seuil sur ce même ruisseau.

**Maître d'ouvrage :** RIVE de la Vienne

**Dates des travaux :** avril - mai 2010

### Présentation des objectifs des travaux effectués :

Dans un premier temps, les travaux visent des espèces comme le goujon ou le vairon. Si l'action s'étend, un impact sur la truite pourra être envisagé.



Matériau alluvionnaire en aval



Passage à gué après aménagement

### Descriptif technique des travaux réalisés :

Les travaux de restauration fait à l'époque a l'économie ont consisté à apporter des matériaux de type galets et blocs nouveaux qui soient mobilisable par la rivière pour limiter l'érosion du lit et des berges et ainsi diversifier les écoulements en recréant des zones de mouilles et de radiers devenues inexistantes. On évalue la distance de cette alternance entre 6 et 7 fois la largeur naturelle du lit mouillé. L'ensemble du linéaire a bénéficié de cet engraissement. Le dépôt est composé de 240 m<sup>3</sup> de matériau alluvionnaire (galets et blocs) d'une carrière voisine. Ils sont de type 40/D en majorité et de 8/22. Ces derniers matériaux, plus légers, ont été déposés en amont et sont destinés à être déplacés par le flux.

La continuité a été privilégiée par l'aménagement de passages busés en 4 passages à gué pierrés et un seuil de 36 cm a été effacé. Ces passages composés de doubles buses s'obstruaient régulièrement obligeant à un entretien régulier de la part de la commune (curage). De plus, le chemin peu emprunté ne nécessitait pas d'engager de frais de création de ponts.

### Etat des lieux avant / après :

**Avant :** tronçon homogène, rectifié et curé, peu de diversité d'écoulement et d'habitats. Il a souffert d'une profonde modification lors du remembrement pour évacuer les eaux. Le cours d'eau a été déplacé plus haut, hors de son talweg en bordure de parcelle. La plupart des matériaux enlevés sont restés sur place et ont été déposés sous forme de merlons en bordure de cours d'eau endiguant à certains endroits un peu plus le ruisseau. Une ripisylve spontanée s'y est installée rendant indisponible les matériaux sans un gros chantier d'arrachage. Cette solution n'a pas été choisie.

**Après :** légère sinuosité retrouvée et la circulation des poissons devient possible via les passages à gué aménagés.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)



Evolution de l'engrèvement de mai 2010 à avril 2013



L'Aubineau retrouve temporairement son talweg suite à une crue en 2014

### Informations sur les aspects administratifs et financiers :

Ces travaux sont inscrits dans le CRE 2007/2011. Une DIG a été mise en place.

Renaturation : 25 000 €. Aménagement des passages à gué : 8 000 €

Des financements ont été accordés pour ces aménagements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne 50%, Conseil général de la Vienne 24,1% et Conseil régional Poitou-Charentes 5,9%.

### Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Dossier Loi sur l'eau, possibilité de donner des éléments techniques (relevés de terrain, photos...).

### Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

La qualité du cours d'eau est touchée par les activités en amont (agriculture, ...). Il est difficile d'identifier l'impact des aménagements sur le développement de la faune piscicole. Des pêches électriques de suivi sont organisées.

**Suivi :** Visuellement, on voit déjà une évolution. A certains endroits, les dépôts ont été déplacés par le cours d'eau. IBGN de 8/20 en 2006 par la Fédération de pêche mais avec un nombre de taxons très faible et une robustesse à discuter. Pêches électriques : 2 en 2006, 2 en 2008. Deux autres vont être réalisées en 2010. Présence faible d'individus : quelques chevesnes et quelques carpes. Un suivi de température est réalisé. Aujourd'hui, nous constatons que les matériaux déposés ont été déplacés car la rivière les a déposés à sa guise. Nous avons un peu sous-évalué la puissance de l'Aubineau en période de crues mais surtout, nous aurions dû apporter 4 fois plus de matériaux (1000m<sup>3</sup> à 1200 m<sup>3</sup>) avec quelques pierres plus grosses qui auraient pu ici servir d'abris pour l'ensemble des espèces vivant dans la rivière (ex : les chabots poisson qui sert de nourriture aux truites). Néanmoins, cette action a été un pas essentiel vers un meilleur fonctionnement. Aucune replantation d'arbre n'a été faite. Trois ans plus tard nous pouvons en voir spontanément disposés.

### Commentaires :

Par souci d'économie, les matériaux étaient livrés et repris directement par l'entreprise. En termes de temps, c'est assez délicat à gérer.

Au cours du prochain CRE, des travaux seront menés en aval au niveau d'un pont. Des déflecteurs pourraient être posés sur la dalle du pont. Ces travaux seraient réalisés en partenariat avec la DAEE de Chauvigny. Pour que le chantier soit mécanisable, il aurait fallu couper ce boisement sur toute la longueur ce qui n'aurait pas été du goût des propriétaires. Le faire à la main aurait coûté trop cher. L'Aubineau se trouve par endroits, perché par rapport à son fond de vallée. Le cours d'eau étant canalisé par les merlons, il ne peut s'étendre en période de crues. Cela est un des facteurs qui déporte et accentue les inondations sur l'aval. Nous constatons que la rivière (toujours en déficit sédimentaire) cherche à reméandrer en érodant les merlons lors des crues jusqu'à les ouvrir par endroits.

Sur le plan de la sécurité publique, il vaut mieux laisser déborder les cours d'eau dans ce type de cas (en plein champs) plutôt que de l'empêcher à tout prix. Ces espaces amont qui sont disponibles permettent de retarder et d'étaler l'écoulement des eaux vers l'aval et ainsi, de limiter l'importance des crues. D'autres exemples sont observables tout le long des cours d'eau du territoire du syndicat. Régulièrement les communes de Chauvigny, Bonnes... font face à des problèmes de crues ou d'inondations. Elles le doivent à des erreurs d'aménagements urbains mais aussi à l'artificialisation des bassins (...). Le site a été visité à titre d'exemple lors d'une formation à l'hydromorphologie à destination des élus locaux réalisée en 2013 par le CPIE val de Gartempe et l'EPTB Vienne.

**Contact :** Loïc IOTTI, RIVE de la Vienne - 05 49 85 20 09 - [li.rive.vienne@wanadoo.fr](mailto:li.rive.vienne@wanadoo.fr)

**Président au moment des travaux :** Guy RUBI

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)